



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20250502-ARR_2025_256-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2025

Publication : 05/05/2025

ARRÊTÉ N° ARR_2025_256

Objet : Règlement de participation à la course de caisses à savon - Fête d'Antan de Vélizy-Villacoublay

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement de participation à la course de caisses à savon - Fête d'Antan de Vélizy-Villacoublay, annexé au présent arrêté,

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est seul en charge de l'administration communale,

CONSIDÉRANT que la Fête d'Antan est organisée par la Commune chaque année sur son territoire afin de dynamiser la vie locale,

CONSIDÉRANT que pour l'édition 2025 de cette fête qui aura lieu le 30 août 2025, une « course de caisses à savon » sera organisée par la Commune en partenariat avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vélizy-Villacoublay,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer cette course dans un souci de bonne organisation de cette manifestation et afin d'en permettre un déroulement optimal,

ARRÊTE

Article 1 : le règlement de participation à la course de caisses à savon - Fête d'Antan de Vélizy-Villacoublay, annexé au présent arrêté.

Article 2 : Ledit règlement est applicable à compter de l'accomplissement des formalités administratives rendant exécutoire le présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 02/05/2025